asiabe

Sévery, le 14 septembre 2023

Préavis N° 04/2023
du Comité Directeur au Conseil Intercommunal concernant

le budget 2024
****

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Les documents qui vous sont remis avec le présent préavis sont les suivants :

- Récapitulatif du budget 2024 avec acompte annuel dû par chaque commune ;
- Les tableaux des locations des locaux.

Lors de sa séance du 13 septembre 2023, le Comité Directeur a établi et approuvé le budget 2024 tel qu'il vous est présenté. Le budget 2024 prévoit des dépenses nettes de Fr. 3'805'680.-- pour l'enseignement primaire et secondaire auxquelles s'ajoutent Fr. 932'000.00 pour le bâtiment du Léman, Fr. 54'800.-- pour les portacabines « Dôle », Fr. 157'862.50 pour les portacabines « Dôle 2 », ainsi que Fr. 642'580.-- pour le parascolaire. Les dépenses nettes totales à répartir se montent donc à Fr. 5'592'922.50, en augmentation de Fr. 640'380.-- par rapport au budget 2023. A savoir que Fr. 144'862.50 ont déjà été rajoutés au budget 2023 dans le courant de l'année par le biais du préavis complémentaire 02/2023 pour la création de trois nouvelles salles de classes provisoires à Apples (Fr. 104'862.50) et du préavis complémentaire 03/2023 pour une étude de faisabilité d'un nouveau bâtiment scolaire (Fr. 40'000.--).

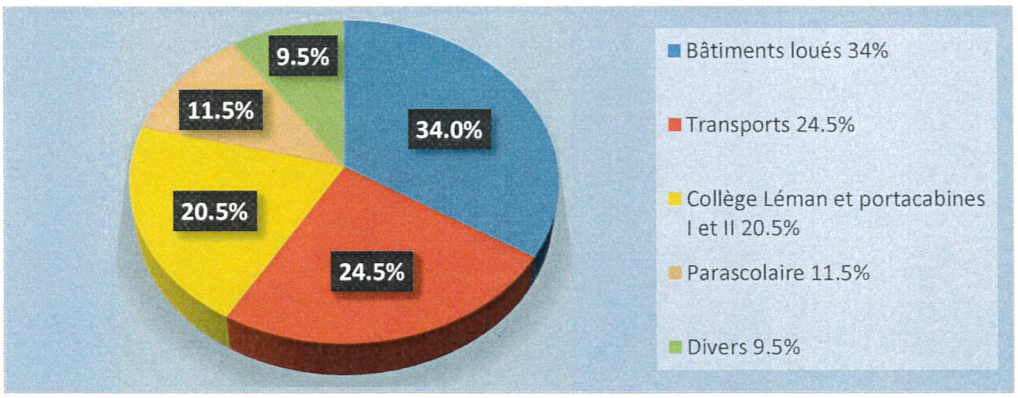

Les charges des bâtiments loués représentent la plus grande part des dépenses, soit 34%. Les frais liés aux transports prennent 24.5% du budget. Viennent ensuite le collège Léman et les nouveaux portacabines pour 20.5%, le parascolaire pour 11.5%, tandis que les autres postes absorbent les 9.5% qui restent.

Des explications plus précises vous sont apportées ci-dessous sur les chapitres où l'on constate une différence significative entre le budget 2023 et le budget 2024.

351. Collège Léman

L'augmentation dans ce chapitre provient majoritairement de l'achat des affichages numériques frontaux ainsi que de la 1ère tranche de passage à l'éclairage LED, car le matériel de remplacement ne sera plus disponible d'ici deux à trois ans, donc dans un soucis d'anticipation, nous avons pris l'option d'effectuer le remplacement de ces luminaires sur une période de 3 ans.
Par ailleurs les frais d'intérêts de la dette continuent de baisser.

500.110 Administration

Comme annoncé lors de la présentation des budgets 2022 et 2023, les taux d'occupation de notre personnel administratif sont voués à augmenter. Le pourcentage de notre boursière passé à 50% en 2021 restait toujours en dessous des besoins de la charge de travail, c'est pourquoi elle est épaulée depuis le 1er septembre 2023 par une nouvelle collaboratrice à 20%. Au vu des besoins, le taux de travail de cette nouvelle collaboratrice devrait probablement passer à 30% dans le courant 2024. Ces taux sont répartis entre le chapitre administration (24%) et le chapitre parascolaire (6%).

De plus, deux collaboratrices de la direction des écoles ont été engagées à 10% chacune pour reprendre les tâches communales en lien avec les écoles. En effet, ces tâches sont très difficilement gérables par du personnel hors de l'établissement scolaire au vu de la nécessité de la connaissance des plannings et de l'interaction nécessaire avec les professeurs.

500.115 Accueil parascolaire

Après maintenant cinq ans de fonctionnement, l'accueil parascolaire ASIABE se porte bien et se renforce encore, et la demande pour avoir une place est de plus en plus forte.

Afin d'essayer d'y répondre au mieux, l'accueil à Montricher se fera sur toute la journée. Pour les élèves d'Apples, les 24 places dans le plateau étant complètes, avec l'aide de la municipalité de Hautemorges, un accueil de midi provisoire a été ouvert à Cottens dans un abri PC, et quelques élèves de 8ème ont pris place dans le foyer du Léman. Ces aménagements amènent une augmentation des coûts de personnel et de location ainsi qu'un renforcement de l'équipe administrative, mais en contrepartie une participation des parents plus importante.

La mise en place d'une nouvelle plateforme informatique pour les inscriptions, la facturation et divers services nous permettra d'optimiser la gestion administrative.

501.350 Bâtiments – Mobilier Général

L'augmentation des coûts provient de l'achat d'ANF (Affichage Numérique Frontal) pour l'ensemble des classes allant de la 1ère à la 4ème Harmos pour la rentrée 2023-2024, ce qui correspond à l'étape 1 sur 3 de la nouvelle politique de l'Etat de Vaud quant à l'enseignement numérique.

De plus, suite à une réflexion sur le renouvellement du mobilier scolaire, le montant du compte 501.350.3152 a été adapté afin de correspondre aux besoins réels. En 2023, le remplacement d'une classe standard se monte à Fr. 13'000.--. Au vu du nombre total de classes en place actuellement (à savoir 60) et dans l'idée que le mobilier a une durée de vie moyenne de quinze ans, il faut changer le mobilier de quatre classes par année afin de pouvoir répondre au besoin de renouvellement.

502.180.3188 Transports des écoliers

Les chiffres qui nous ont été transmis par les MBC font ressortir une importante augmentation, qui est due principalement à :

- indice ASTAG 4.96% sur toute l'année Fr. 10'000.--
- autocar supplémentaire en remplacement d'un minibus Fr. 50'000.--
- négociation contractuelle d'un nouveau tarif pour cause de variation de + ou - 10% par rapport à l'appel d'offre engendrant une baisse de productivité Fr. 120'000.--
- mise à jour des coûts de structure Fr. 27'000.--

Les deux derniers points font l'objet d'une négociation avec les MBC. Une prochaine séance est agendée au 3.10.2023.

560 Médecins et dentistes

Au vu du rapport alarmant sur l'état bucco-dentaire des élèves, nous augmentons le montant dédié à la prophylaxie. Ceci a pour but de développer les conseils prophylactiques dans les classes et lors des contrôles.

CONCLUSIONS

En résumé, au vu des besoins de plus en plus accrus, que ce soit au niveau scolaire avec les bâtiments, le mobilier et les transports, au niveau parascolaire, ainsi qu'aux nouvelles exigences législatives avec la mise en place des affichages numériques frontaux et le passage à l'éclairage LED, le budget 2024 affiche une augmentation correspondant aux contraintes de la situation.

Au vu de ce qui précède, le Comité Directeur vous propose de voter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis N°04/2023 du Comité Directeur,
- ouï le rapport de la commission Gestion/Finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

- **d'adopter le budget 2024 tel que présenté.**

Le budget 2024 et les commentaires le concernant, ainsi que le présent préavis, ont été adoptés par le Comité Directeur dans sa séance du 13 septembre 2023.

Pour le Comité Directeur

Le Président
Cédric Beaud

La Secrétaire
Stéphanie Baud

Annexes : - divers décomptes et tableaux
- budget 2024 avec commentaires